

Programme de Réussite Educative - Convention avec la Caisse des Ecoles

Mme l'Adjointe FELLMANN, Rapporteur : Le Programme de Réussite Educative a pour objectif essentiel d'accompagner depuis l'école maternelle et jusqu'au terme de la scolarité obligatoire, les enfants et les adolescents qui présentent des signes de fragilité. Il s'agit de construire avec le jeune et **sa famille** un parcours de réussite, au carrefour de l'approche individuelle et de l'approche collective. La nouvelle approche donne une place prépondérante au parcours individuel et au «sur mesure» avec une intervention inscrite dans la durée, de professionnels de différentes spécialités et d'associations constituées en réseau au sein d'équipes pluridisciplinaires de soutien. Il s'appuie sur un partenariat élargi à tous les acteurs concernés par la mise en œuvre d'une politique éducative à l'échelle locale.

Ce dispositif ne se substitue pas aux ressources et compétences déjà existantes ; au contraire il s'efforce autant que faire se peut, d'intervenir en partenariat avec les forces en place auxquelles il peut apporter un concours financier particulier destiné à la prise en charge et à l'accueil des populations repérées par les équipes de réussite éducative.

C'est dans ce cadre que la Caisse des Ecoles, support de gestion du PRE, se propose d'agir en partenariat avec la Direction des Bibliothèques de la Ville de Besançon sur un projet spécifique.

Savoir lire et comprendre ce qui est lu est un acte très important dans la civilisation occidentale. L'objectif ici poursuivi est de faciliter l'accès à l'acte de lire pour les enfants repérés au titre du PRE et le cas échéant, pour leurs familles et d'apporter un concours aux initiations prises par les bibliothèques municipales des quartiers : bibliobus, bibliroule, lutte contre l'illettrisme, accès à la langue française...

Ces enfants et leurs familles seront invités à venir progressivement dans les bibliothèques et à entreprendre les démarches d'inscription administrative nécessaires pour accéder à un fond spécifique acquis par la PRE et mis en dépôt dans ces établissements : livres, supports sonores de lecture, etc.

Le PRE dégagera une somme de 20 000 € destinée spécialement à ces acquisitions et le personnel du PRE sera également en permanence facilitateur et incitateur.

Ces projets font l'objet d'une convention qui précise l'engagement des deux parties.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver la proposition d'action du PRE avec la collaboration de la direction des Bibliothèques,
- autoriser M. le Maire à signer la convention à venir.

«M. Michel OMOURI : Je voudrais intervenir Monsieur le Maire, à la faveur de ce rapport sur la partie des écoles et je souhaiterais cette fois-ci une réponse. Nous avons tous été destinataires d'un courrier au sujet d'un problème rencontré à la rentrée dans les cantines scolaires. Ce courrier expliquait que les agents de service devaient servir du porc dans toutes les assiettes des enfants qui étaient tenus d'y goûter. Je dis cela sans polémique. Un grand nombre de familles issues de milieux d'origine géographique, culturelle et religieuse diverses ont été surprises de cette décision due à un règlement qui stipulait que l'appartenance confessionnelle ou religieuse des élèves ne pouvait être prise en compte. J'ai été interpellé personnellement à ce sujet par certaines familles. L'enfant a été en situation difficile, à savoir choisir entre les interdictions de la famille de manger du porc et les obligations d'un règlement qui l'obligeait à y goûter. Quelques semaines plus tard le bon sens a repris ses droits. Mme FELLMANN nous propose de participer à un groupe de travail en interne sur cette problématique.

M. LE MAIRE : C'est ce que j'allais vous dire.

M. Michel OMOURI : Je souhaite y participer et souhaiterais, de plus, participer à la consultation avec les représentants des religions catholique, protestante, musulmane et juive afin de déboucher sur une proposition qui puisse satisfaire l'ensemble des parties. Merci Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : De toute façon, vous avez déjà, dans votre question, apporté la réponse, à savoir qu'il y aura un groupe de travail pour étudier ce problème délicat qui n'est pas propre à Besançon. On fera donc des propositions et vous pourrez, si vous le souhaitez, bien entendu faire partie du groupe de travail.

M. Michel OMOURI : Je voudrais savoir quand se réunira ce groupe parce que ça devient assez urgent.

M. LE MAIRE : On vous le dira. Vous avez pu voir que Mme FELLMANN n'était pas là ce soir pour des raisons personnelles. Vous notez que M. OMOURI soit présent.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Je suis intéressée aussi s'il faut s'inscrire maintenant.

M. LE MAIRE : On va constituer un groupe de travail, Mme FELLMANN verra de combien de membres il se composera et on vous demandera à chacun d'envoyer un représentant. On ne va pas faire un groupe de travail à 15 ou 20, car cela ne fonctionnerait pas. S'il y a 5, 6 ou 7 personnes, on appliquera la règle de représentativité habituelle. Donc l'opposition sera représentée au sein de ce groupe de travail. Vous y serez, 1 ou 2 mais s'il y a 4 personnes vous ne serez certainement que 1.

M. Michel OMOURI : Au moins 2.

M. LE MAIRE : Non, Monsieur OMOURI ce n'est pas ce que je viens de vous dire.

M. Philippe GONON : Dans cette commission de travail, j'aimerais proposer que les laïcs, les agnostiques et les athées soient également représentés et en tant que représentant de la religion bouddhiste, je souhaite également être présent dans cette commission. Je vous en remercie, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Vous êtes bouddhiste vous ? Je ne le savais pas. Cela dit, il faudra vous organiser entre vous mais Monsieur GONON je ne suis pas sûr que vous soyez dans la commission car s'il y a 4 ou 5 personnes, vous ne serez certainement pas 2 de l'opposition. Mais le fait que les laïcs soient représentés dans ce groupe me paraît effectivement important, voire indispensable.

M. Edouard SASSARD : Simplement sur les rapports n° 21 et 22 le groupe UMP et apparentés s'abstiendra puisqu'il n'a pas reçu les documents. Il n'y a pas de date et pas d'avis de la Commission 4 ; il nous a en fait été notifié qu'il n'y avait pas de commission et qu'on nous enverrait les documents par mail, ce qui n'a pas été fait avant le Conseil Municipal, donc on s'abstiendra sur ces deux questions.

M. LE MAIRE : Pour une fois je vais vous donner raison, je pense que ce n'est pas normal Monsieur le Directeur Général, que les élus ne reçoivent pas les rapports surtout par mail, il suffit d'un clic et les élus doivent tous recevoir les rapports. Il y a certainement, mais Françoise FELLMANN n'est pas là pour le dire, une bonne raison et, pour bien connaître Françoise et son service, ce n'est pas une volonté délibérée mais quand même vous avez raison de râler, ce n'est pas normal que vous n'ayez pas ces rapports. Je ne peux qu'être d'accord avec vos remarques».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions du groupe UMP et Apparentés : M. ROSSELOT, M. SASSARD, M. BONNET (procuration), M. OMOURI, Mme BRANGET (procuration), Mme GELIN, Mme PEQUIGNOT, Mme M. JEANNIN), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 26 janvier 2009.